

DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
Version Modifiée
11 JUIN 2025

Commune de Aulnoy-lez-Valenciennes

SECTEUR 4

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques.
Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRESENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

Zonage

Zones urbaines mixtes

UAb*

UBa*

UBb*

UBc

UBd

UCb*

UCc*

Zones de renouvellement urbain

UR

Zones dédiées aux équipements,
activités de loisirs et de tourisme

UL

ULv

Zones urbaines à vocation économique

UEa

UG

Zones d'extension à vocation mixte/habitat,
(court/moyen terme)

1AUa*

2AU*

Zones à vocation agricole

A

Aco

Acn

Ae

Zones à vocation naturelle

N

Nj

Ni

* zones urbaines ou à urbaniser dans lesquelles s'applique une servitude de mixité sociale (L151-15 du CU) définie par le règlement écrit

LES AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

Bâti éligible au changement de destination

Emplacement Réserve

Secteur de mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

Elément linéaire (mur d'enceinte, portail, grille, façade ...)

Bâtiment remarquable (église, maison de maître, corps de ferme, pigeonnier ...)

Petit patrimoine (calvaire, chapelle, fontaine, ...)

Protection du patrimoine paysager (L151-23 du CU)

Espace végétal de qualité (parc, jardin public/privé, boisement...)

Elément linéaire (fossé, talus, alignement d'arbres ou de haies ...)

Informations complémentaires

Siege exploitation

cimetière existant

Limites communales

Périmètre DIVAT

Hydrologie

Surfaces et cours d'eau

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface (en m²)
ER 01	Création d'un parking et d'un accès	Commune	2784.58
ER 02	Aménagement d'une voie douce et des abords de la Rhonelle	Commune	1462.16
ER 03	Aménagement d'une voie douce et des abords de la Rhonelle	Commune	2233.48
ER 04	Aménagement d'une voie douce et des abords de la Rhonelle	Commune	313.96
ER 05	Aménagement d'une voie douce et des abords de la Rhonelle	Commune	3962.13
ER 06	Aménagement d'une voie douce et des abords de la Rhonelle	Commune	4418.28
ER 07	Extension du cimetière	Commune	19271.73

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE B
Version Modifiée
CC du 27/06/2023

Commune de Aulnoy-lez-Valenciennes

SECTEUR 4

VERDI

4.2

Important : Le PPRI de la Rhonelle étant en cours d'élaboration, les cartes présentées dans le cadre de l'arrêt projet du PLUI sont provisoires.

Les communes de la CAVM concernées par le PPRI de la Rhonelle sont les suivantes : Artres, Aulnoy-lez-Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Curgies, Estreux, Famars, Maing, Marly, Onnaing, Préseau, Quarouble, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Valenciennes.

